



Le 8 juin 2026

PAR COURRIEL

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif des décisions D-2022-061 et D-2023-068

Votre dossier : R-4169-2021 Phase 1

Notre référence : LTG05042

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2022-061, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) dépose par la présente les suivis administratifs des paragraphes 213, 242, 274 et 192 de cette dernière.

Quant à la décision D-2023-068, le Distributeur dépose les suivis administratifs des paragraphes 78 et 179 de cette dernière.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL
ST/im